

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de gendarmerie départementale
de Confolens

COB MANSLE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14527	00604	2022	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

REPRÉSENTANT LÉGAL D'UNE PERSONNE MORALE

N f e u i l e t 1 /3	Nmr pièce
---	-----------

Le vendredi 22 avril 2022 à 10 heures 40 minutes.

Nous soussigné Maréchal des logis-chef Sébastien CHOUARD, Officier de Police Judiciaire en résidence à MONTIGNAC CHARENTE

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à MONTIGNAC CHARENTE 16330, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LÉGAL

Sexe	Nom	Prénom
M	LIOT	Gérard
Situation de famille	Epoux	Validité état-civil
Marié(e)		Identité déclarée
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
21/12/1957	el biar	algerie
INSEE		
Adresse	61 rue de la republique	
Commune résidence et Code Postal		Pays
AUSSAC VADALLE 16560		France
INSEE		
N° de téléphone	N° tph portable	Profession
	06.49.30.62.17	MAIRE
Nationalité		
		Française
e-m@il		Fax

Consentement Portalis non

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

PERSONNE MORALE VICTIME

Forme juridique	Raison sociale	Sigle
MAIRIE	mairie	
Adresse		

61 rue de la republique

Commune et Code Postal

Pays

INSEE

AUSSAC VADALLE 16560

France

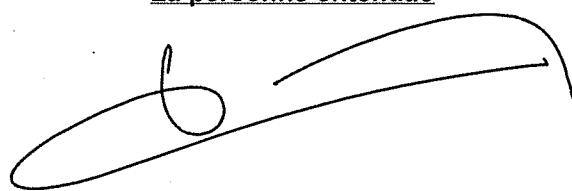
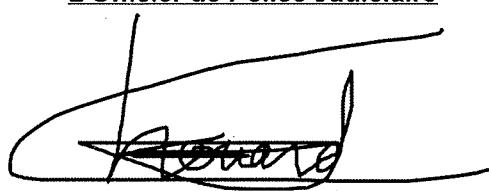
16024

Secteur d'activité

N° SIREN

NIC

ADMINISTRATION

La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire**AUDITION**

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente au bureau de votre unité afin de déposer plainte pour les dégradations de bien destiné à l'utilité ou à la décoration publique, et la mise en danger d'autrui causée sur la commune d'AUSSAC VADALLE (16) et plus précisément le long de la route nationale 10 près du restaurant la belle cantinière.

Mercredi 20 avril 2022, j'ai été prévenu par mon agent communal que des dégradations avaient été commises sur le point d'aspiration numéro 07, en fait, dès le 13 avril 2022, nous avons remarqué que 04 panneaux de grillage LIPPI avaient été dérobés, par la suite nous avons voulu les remplacer et nous avons alors remarqué le 19 avril 2022 que la bâche avait été coupée.

Cette dégradation de la bâche entraîne une mise en danger d'autrui, je souhaite donc déposer plainte pour ces infractions au nom de la mairie.

Le préjudice s'élèvera au minimum à 4000 euros.

Je vous envoie les photos des dégradations.

Je reconnais avoir été informé de mon droit à indemnisation et de ma possibilité de saisir un service ou une association d'aide aux victimes.

Je suis avisé que j'ai la possibilité de demander des dommages et intérêts en me constituant partie civile dès maintenant, conformément aux dispositions de l'article 420-1 du C.P.P.

Je prends note qu'il m'est possible d'obtenir gratuitement toute information nécessaire pour l'exercice de mes droits auprès de l'association d'aide aux victimes suivante :

- à FRANCE VICTIME

Je ne désire pas user de ce droit pour le moment et je me réserve la possibilité de revenir sur ma décision ultérieurement.

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

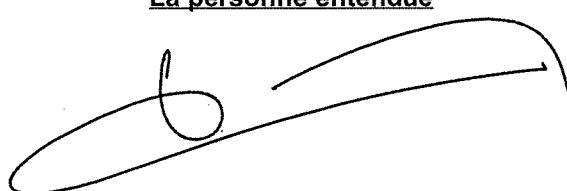
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A MONTIGNAC CHARENTE 16330, le 22 avril 2022 à 11 heures 20 minutes.

La personne entendue



L'Officier de Police Judiciaire

